

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »

Conseil municipal du 7 novembre 2011

Séance du 20 octobre 2011

9 Dotation de Développement Urbain (DDU) – proposition de programmation 2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU,

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

La circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 12 juillet 2011 énonce les modalités d'application de la DDU 2011 et les communes éligibles.

Pour être subventionnés, les projets doivent entrer dans le cadre des objectifs prioritaires fixés par le Premier ministre :

- Amélioration de la qualité des équipements publics et de l'offre de service rendu aux habitants,
- Attention particulière aux projets en lien avec des opérations concernant une zone commerciale et

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

15 NOV. 2011

60300 SENLIS

maintenant !

artisanale de proximité, au sein d'un quartier en difficulté, conduites par l'EPARECA, aux projets issus de la convention quartier rénové, aux projets menés dans le cadre des avenants expérimentaux aux CUCS,

- Initiatives renforçant l'accès à la connaissance, à la culture et aux nouvelles technologies,
- Projets dans le domaine de l'emploi, de la sécurité (notamment vidéo-protection), de l'éducation et de la santé.

Toutefois, les projets ne doivent pas avoir pour effet de faire prendre en charge tout ou partie des dépenses de personnel de la commune. La participation de l'Etat est plafonnée à 80% maximum

Par courrier en date du 2 septembre 2011, le sous-préfet, chargé de la politique de la Ville, indique, d'une part, que l'enveloppe départementale 2011 sera identique à celle attribuée en 2010, et, d'autre part, que la répartition de l'enveloppe DDU sera établie au regard de la nature et de la pertinence des projets présentés.

A noter que le dispositif d'attribution menée par la préfecture de l'Oise diffère cette année puisque la circulaire DDU 2010 en date du 30 avril 2010 annonçait au préalable l'enveloppe destinée à la Ville de Creil soit 785 454 €. Ainsi, en 2010, la Ville a eu la possibilité de réaliser sa programmation DDU en fonction de son enveloppe.

La ville de Creil, remplissant tous les critères d'éligibilité, doit proposer une programmation d'actions 2011 qui seront sélectionnées sous la forme d'un appel à projet (voir annexe). Par conséquent, l'enveloppe dévolue à la commune ne sera connue qu'au terme de la sélection réalisée par les services de l'Etat avant la fin de l'année 2011.

Il vous est donc proposé d'approuver la proposition de programme 2011 et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention DDU 2011.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, R2334-36, R2334-37,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en
date du 12 juillet 2011,

Vu le courrier du sous-préfet, chargé de la politique de la Ville, en date du 2 septembre 2011,

Considérant que la programmation DDU 2011 a été présentée aux membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à proposer et négocier, auprès des services préfectoraux, la proposition de programmation DDU 2011 ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention DDU 2011 avec monsieur le Préfet ou son représentant et les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

14 NOV. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 15 NOV. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Remy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

15 NOV. 2011

60300 SENLIS

